



Saint-Paul
d'Abbotsford

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

Aux personnes intéressées de l'adoption des règlement # 637-2020 relatif aux Usages conditionnels (UC) et # 638-2020 relatif portant sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 2 février 2021, le conseil a adopté **les projets de règlements** suivants :

- a) Premier projet de règlement sur les Usages conditionnels (UC) # 637-2020

Ce projet de règlement sur les usages conditionnels vise à permettre, à certaines conditions, qu'un usage soit implanté ou exercé dans une zone déterminée par le règlement de zonage.

- b) Projet de règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) # 638-2020.

Ce projet de règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble vise à permettre, à certaines conditions, qu'un projet soit réalisé malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la municipalité.

Invitation à transmettre des commentaires écrits

En raison des circonstances exceptionnelles causées par la pandémie de la COVID-19 et l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020, la consultation publique qui devrait se tenir en rapport avec ces projets sont remplacées par un appel de commentaires écrits pour les projets de règlements 637-2020 et 638-2020, le tout conformément à l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020.

Les règlements ci-haut mentionnés sont disponibles pour consultation au bureau municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 926, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, entre 8h00-12h00 et 13h00-16h30, du lundi au jeudi et de 8h00 à 12h00, le vendredi. De plus, nous vous invitons à aller visionner la vidéo explicative sur notre site internet dans la section Service aux citoyens / Urbanisme – permis et règlements.

En conséquence, toute personne peut transmettre ses commentaires écrits à l'égard des Projets de règlement, en les transmettant dans les 15 jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le 21 février 2021, par courriel à jr.cloutier@saintpauldabbotsford.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford
926, rue Principale Est
Saint-Paul-d'Abbotsford (Québec) J0E 1A0

Tous les commentaires reçus pendant la période d'appel de commentaires écrits seront transmis aux membres du conseil municipal.

Le projet de règlement 637-2020 relatif aux Usages conditionnels contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 3^e jour du mois de février 2021.

Jean-Raphaël Cloutier
Directeur général